

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route du Vin à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Route du Vin (Parking Laangwiss)**
Début : **Lundi, 20 septembre 2021 à 07h00**
Fin : **Lundi, 20 septembre 2021 à 18h00**
Motif : Travaux d'entretien
Règlement : GRE-276-2021

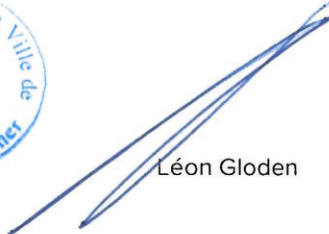
Grevenmacher, le 17 septembre 2021

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus



Le bourgmestre


Léon Gloden